

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
26 février 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, CHANOIS Fabien, SCHMIEDER Marc, GUILLEMOT Jean et MAURON Bernard

ABSENTS EXCUSES: LAHAYE Sébastien, PONCET Alain, LAPLACE Bruno
SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I FRAIS COPAROISSIAUX

Le montant des frais coparoissiaux 2018 s'élèvent à 1513,98€ pour la commune de Gatey. Cette somme comprend les frais de personnels, les fournitures diverses et l'utilisation du matériel d'Asnans. Le conseil valide le paiement de cette somme.

II RPI

Le conseil prend connaissance de deux demandes de dérogation pour deux enfants de communes extérieures au RPI. Compte tenu de la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée scolaire, le conseil municipal s'inquiète de la surcharge possible de l'effectif par classe, du manque de place pour d'éventuelles inscriptions d'enfants du RPI. En conséquence, le conseil refuse ces demandes de dérogation par 5 voix contre et 2 abstentions.

III TRAVAUX :

FOSSE LA FRAGNEUSE

Pour sécuriser un fossé dangereux et stabiliser la chaussée, le conseil choisit de buser une partie du fossé. Après étude des différents devis, le conseil accepte celui de l'entreprise SJE d'un montant de 2976,48€. Les travaux seront exécutés après l'accord de la Police de l'eau.

LOGEMENT LOCATAIRE

La porte d'entrée d'un logement communal ayant subi des dégradations, son remplacement est nécessaire. Le conseil accepte le devis de l'entreprise

JACQUOT d'un montant de 951,60€. Le remboursement de la facture sera demandé au locataire.

IV CLECT

Madame le Maire informe le conseil que le montant des Attributions de Compensations prévisionnels est égal à 6639€. Cette somme est identique à celle de 2018 et sera versée à la Communauté de Communes.

V ONF

Le conseil accepte le devis présenté par l'ONF d'un montant de 1614,36€ relatif à l'entretien des parcelles nouvellement plantées.

VI ELECTIONS EUROPEENNES

Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Séance levée à 22h00

GATEY, le 26 février 2019


